

# Du conflit à la participation : les aires protégées, un enjeu pour la conservation et le développement local, le cas de la Réserve de Biosphère transfrontalière du W

Par Laye CAMARA  
Programme Parc W-ECOPAS  
Université de l'Aquila (Italie)  
camalaye@hotmail.com

*Le Programme régional Parc W/Ecopas s'est fixé comme principal objectif la gestion durable des ressources naturelles au profit des populations. Pour y parvenir, les actions du programme ont été orientées dans les périphéries du complexe W vers des analyses approfondies sur l'organisation socio-territoriale et sur les logiques (complémentaires et conflictuelles) qui sous-tendent les actions des groupes d'acteurs. Les résultats des enquêtes dans ce sens ont permis de doter les gestionnaires des instruments conceptuels et pratiques qui se montrent comme garantie de cohérence d'action et comme moyen efficace de gestion des conflits nés autour de l'usage multiples des ressources.*

## 1. Contexte d'intervention du Programme régional Parc W/Ecopas

Le Parc W<sup>1</sup> est une partie intégrale d'un des plus grands systèmes protégés de Savannah d'Afrique. Sur une superficie totale de 10 302 km<sup>2</sup>, il s'étend dans le territoire de trois pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso et Niger). En 1926, pour la première fois, l'administration coloniale française identifiait cet espace de savane comme une zone refuge. Entre 1952-1953, le W fut classé Réserve totale de faune avant d'être érigé en parc national un an plus tard. Dans les années 1960 se sont établies sur le Parc W les gestions des trois États riverains avec plus au moins de succès. En effet, si du côté nigérien le W a bénéficié dès le début de l'indépendance d'une attention particulière des autorités forestières, dans les deux autres composantes il montrait des signes de dégradation avancée de ses écosystèmes<sup>1</sup>. L'écosystème ne connaissant pas de frontière, les trois États ont décidé de mettre ensemble leurs efforts pour la gestion durable du complexe W. C'est dans ce contexte que les négociations de financement avec l'Union européenne ont abouti à la signature de convention de mise en place du Programme parc W/ECOPAS<sup>2</sup> donnant ainsi naissance au premier Parc transfrontalier de l'Afrique de l'Ouest.

## 2. Objectifs et stratégie du Programme régional Parc W/Ecopas

Dans sa conception actuelle, le Programme Parc W/ECOPAS est censée élaborer une stratégie de gestion durable des ressources naturelles du complexe W avec comme objectif principal d'inverser le processus de dégradation constaté des écosystèmes. En effet, les modèles de gestion précédents ont été, plus au moins, désastreuses pour les écosystèmes du W et pour les populations riveraines. Afin d'éviter les erreurs du passé, le Programme régional Parc W/Ecopas, a centré ses actions d'intervention sur l'approche participative qui consiste en l'implication et la responsabilisation des acteurs locaux.

Toutefois, la stratégie participative prônée par la coordination régionale du Programme, nécessitait, de son côté, des recherches approfondies sur les systèmes écologiques et sur les logiques d'appropriation et de transformations des acteurs<sup>3</sup>. Dans les périphéries, les recherches ont été essentiellement focalisées sur trois volets : territorialisation, valorisation des ressources naturelles biologiques, culturelles et historiques, et le

<sup>1</sup> Le désignateur W qu'on assimile maintenant à toute l'aire protégée du Parc, selon J. Rouch, est le chemin sinueux que le fleuve Niger se fraye à travers les roches roses entre les villages de Kartachi et Boumba ayant sur la carte l'allure de la lettre « W » que les premiers explorateurs européens ont donné à cette partie du fleuve. J. Rouch, Toponymie légendaire du « W » du Niger, in : *Notes africaines*, 1955, CNR, -Paris, p.50-52.

<sup>2</sup> Le côté béninois de W était qualifié de Parc à bœuf au début 2000.

<sup>3</sup> Le programme Ecopas est financé sous fond FED de l'Union européenne à hauteur de 20 millions d'euros sur cinq ans.

<sup>3</sup> Il faut rappeler qu'au moment de l'intervention du Programme dans la zone il existait très peu de données viables sur l'état de l'écosystème à l'intérieur du parc et sur les pratiques anthropiques dans ses périphéries.

volet transhumance<sup>4</sup>. Le premier volet, « Territorialisation », dont on expose ici une partie des résultats, a été structuré en deux sous-thèmes : « Zonage » et l'analyse des « Dynamiques d'acteurs et conflictualité »<sup>5</sup>.

Dans le cadre de « Zonage », les études menées dans un premier temps ont eu pour but l'élaboration d'un système d'organisation spatiale cohérente des entités territoriales dans les périphéries (villages, hameaux et campements peuls) identifiés dans un rayon de vingt kilomètres à partir des limites officielles du parc. Dans ce rayon, une première distinction a permis de faire la différence entre la périphérie proche constituée des villages se trouvant le long de la bande de protection immédiate et la périphérie éloignée qui englobe les « pôles de développement » et des aires pastorales distantes.

Cependant, si cette distinction primaire a permis d'avoir une idée sur la position spatiale des villages par rapport au parc, il n'en demeure pas moins qu'elle a eu le désavantage de ne pas refléter les réalités socio-territoriales des populations vivant dans les périphéries afin de comprendre les formes de relations entre les groupes de villages constitués en réseau villageois<sup>6</sup>.

La notion de réseau villageois, comme il est conçu par la recherche, est le regroupement de plusieurs villages et terroirs réclamant la légitimité territoriale ou la légalité de mise en valeur des ressources naturelles d'un espace donné. Du point de vue conceptuel et descriptif, on peut distinguer trois types de réseau villageois dans les périphéries du Parc W : le réseau villageois classique, le réseau éco-fonctionnel et le réseau flou.

### **a) Les réseaux villageois classiques**

Pour une définition sommaire, il faut retenir qu'il s'agit de la structuration de plusieurs entités territoriales dans laquelle des villages-mères sont liés à d'autres villages satellites, formés soit par processus de détachement d'un groupe d'autochtones, soit par agrandissement d'un ancien hameau de culture, soit encore par de nouvelles installations de groupes d'étrangers sur les terroirs des autochtones. Les liens traditionnels entre les différentes entités territoriales à l'intérieur d'un réseau villageois classique sont souvent de type hiérarchique avec la prédominance d'un village-mère tant sur le plan foncier que politique.

Dans les trois composantes nationales, la situation des réseaux villageois classiques se présente avec une grande diversité. Au niveau de la composante burkinabé, à l'exception du terroir de Kotchari, les liens traditionnels entre les villages restent encore intacts. Cette persistance des relations de dépendance des villages est surtout due à l'enracinement des structures traditionnelles des populations Gourmantché. Contrairement au schéma de cohésion des relations inter-villageoises dans la périphérie burkinabé, la composante du Bénin montre des signes de fragilité liée notamment à l'impact d'un certain nombre de facteurs : progression de l'agriculture spéculative du coton, mouvements migratoires et poids du passé révolutionnaire communiste du pays. D'une façon ou d'une autre, ces facteurs ont contribué à accélérer l'évolution des rapports inter-villages de la dépendance hiérarchique vers l'autonomie. Quant à la composante du Niger, la situation relationnelle entre les villages se présente avec un mélange des deux réalités décrites. En effet, dans la partie méridionale du parc, les réseaux traditionnels restent encore solides, tandis qu'au Nord ils sont de plus en plus rares à cause des mouvements migratoires plus ou moins récents qui ont donné lieu à la naissance de villages installés dans la zone d'« *Ai noma* » par l'administration suite aux sécheresses successives qui ont frappé le pays<sup>7</sup>.

A un niveau supérieur – l'organisation socioterritoriale en périphérie –, les réseaux villageois classiques sont regroupés à l'intérieur d'unités de gestion plus vaste appelées les secteurs. La constitution des secteurs se base sur des critères de cohésion sur plan territorial, historique et culturel entre les villages de plusieurs

---

<sup>4</sup> Qu'il soit à l'intérieur ou dans les périphéries du parc, les volets de recherche sont pilotés par la coordination régionale du Programme à travers le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) en collaboration avec les universités du Sud et du Nord.

<sup>5</sup> L'exécution des deux sous-thèmes de territorialisation à savoir « Zonage » et « Dynamiques d'acteurs », a été confiée à deux universités du Nord (Bergame et L'Aquila) avec la collaboration des universités de Ouagadougou, de Niamey et de Cotonou.

<sup>6</sup> A ce propos un travail approfondi a été mené par une équipe mixte de chercheurs du Sud et du Nord aboutissant à l'élaboration cartographique des typologies de villages dans les périphéries des trois composantes.

<sup>7</sup> En 1976, suite à la grande sécheresse qui a frappé le pays, le gouvernement nigérien a décidé de déclasser 70.000 ha de la réserve totale de Tamou pour installer les populations déplacées de Zarmaganda.

réseaux classiques, d'une part, et de pression exercée sur les ressources naturelles par les acteurs, d'autre part.

L'identification des réseaux villageois et de leur regroupement dans les secteurs constitue une des rares méthodes analytiques permettant de récupérer l'organisation basique des villages dans les zones périphériques du complexe W. Pour les gestionnaires du Programme régional Parc W/ECOPAS, la connaissance de ce type de relations entre les villages s'érige en instrument stratégique, car faisant ressortir non seulement le statut foncier légitime des ressources, mais aussi les autorités basiques auxquelles il faut se référer pour toute démarche de leur gestion consensuelle dans un cadre local.

### ***b) Réseaux éco-fonctionnels : instrument d'analyse des dynamiques d'acteurs de conflictualité et de concertation***

Les acquis théoriques et opérationnels obtenus lors des deux années d'enquête de terrain ont permis l'identification des systèmes de **réseaux flou et réseau éco-fonctionnel**. Le premier se présente comme un réseau villageois dont les liens, d'origine différente, ont une force et une stabilité extrêmement variable dans le temps. Ils vont de la dépendance hiérarchique pour évoluer vers le respect des intérêts mutuellement reconnus. Les dynamiques actuelles autour du complexe W tendent à assumer aux liens des villages une évolution vers des situations floues dans lesquelles les rapports entre les entités territoriales restent difficiles et ne s'appuient pas sur des structures solides. A l'intérieur de ce type de réseau, les conflits sont permanents entre les villages et entre les groupes socioprofessionnels.

Face à cette réalité, la mise en place d'un système fonctionnel qui intégrerait les innovations, qui sont à la base des bouleversements des rapports villages et inter-acteurs dans les trois composantes, s'avérerait indispensable. Le cadre conceptuel monté dans ce sens a été la mise en place des réseaux éco-fonctionnels. Ceux-ci, par définition, sont des unités de gestion composées d'un ensemble de villages et de groupes d'acteurs dont les relations sont induites par l'exploitation rationnelle des ressources naturelles communes : pâturage, mares, zone agricole, zone villageoise de chasse, ressources éco-touristiques, etc.<sup>8</sup>. Point focal de la démarche des composante dans les périphéries, la « démarche éco-fonctionnelle » part de l'hypothèse selon laquelle la gestion d'une ressource naturelle fondée sur la communauté d'intérêts des villages et des groupes d'acteurs assure à celle-ci une viabilité dans le temps et facilite sa ré-appropriation par les populations locales. Ce qui, par ailleurs, permet aux responsables du programme d'entamer des actions sur des zones « homogènes » où les règles d'exploitation et de gestion sont établies sur des bases consensuelles.

Identifiée à l'intérieur des secteurs et en périphérie proche, l'armature méthodologique montée dans le cadre de réseau éco-fonctionnel consiste à analyser, d'une part, le statut des ressources communautaires afin de dégager la part légitime ou légale des villages, et, d'autre part, les modes d'utilisation par les différents groupes d'acteurs. Dans le premier cas, il s'agit d'identifier la projection spatiale des terroirs riverains dans la ressource commune à travers l'établissement d'une cartographie (standard ou participative). Dans le second cas, l'analyse est orientée vers la trilogie savoirs/besoins/dispositifs sociaux. Par « savoirs », on entend l'ensemble des systèmes cognitifs élaborés par les groupes d'acteurs pour s'approprier, transformer et conserver les ressources naturelles. Quant au concept de « besoin », il renvoie à l'idée de quantité et qualité des ressources mobilisables pour la réalisation des objectifs (matériel, financier, culturel, etc.) des acteurs. Enfin, les « dispositifs sociaux » sont des instances de prise de décision qui regroupent l'ensemble des institutions sur lesquelles les différents groupes d'acteurs s'appuient pour la réalisation de leurs objectifs. A ce niveau, on fait la différence entre deux types d'institutions : les institutions de la légalité dont les actions sont régies par les textes et règlements législatifs en vigueur, et les institutions de la légitimité ayant comme fondement l'ensemble des valeurs traditionnelles.

### ***3. Diagnostic de la conflictualité à l'intérieur des réseaux éco-fonctionnels***

La contradiction entre les différentes perceptions du statut des ressources communautaires et la diversité de stratégies pour y accéder sont les principales sources de conflit entre les villages et entre les différents groupes d'acteur. Dans le contexte du W, cela est d'autant vrai que la richesse en ressources naturelles de la zone, caractérisée par la présence d'un réseau fluvial assez important, a fait de cet écosystème et de ses

---

<sup>8</sup> A. Vallodoro, Camara, L., « Dynamiques d'acteurs et conflictualité dans les zone périphériques du Parc régional W », rapport, 2003, Ecopas.

périphéries une zone de mouvements et de contacts entre peuples largement tributaires de l'exploitation traditionnelle des ressources<sup>9</sup>. Une dépendance qui n'a pas tardé à instaurer un climat de concurrence entre les acteurs et entre les villages pour le contrôle des ressources naturelles en exerçant de fortes pressions sur le parc.

Pour remédier à cet état de fait, les autorités forestières des trois pays ont longtemps eu à pratiquer des politiques répressives en adoptant des mesures d'exclusion des populations locales. Ces dernières ont été contraintes, soit de s'inscrire dans l'illégalité (braconnage, pacage illégal, avancé du front agricole, etc.) pour accéder aux ressources du parc, soit de se replier sur des zones périphériques. Dans une telle situation, autorités forestières, paysans et éleveurs, chacun de son côté, ont activé des dynamiques concurrentielles pour le contrôle des ressources naturelles accélérant du coup la dégradation des écosystèmes de certaines parties du Parc W et la répétition des conflits à l'intérieur des terroirs, tant entre les systèmes d'autorité (légalité/légitimité) qu'entre les pratiques d'exploitations.

#### **a) Conflits liés aux systèmes de pouvoir : opposition légalité/légitimité**

Comme il est maintenant possible de l'observer dans les périphéries du complexe W, il s'agit de la typologie conflictuelle opposant les autorités de la *légalité* à celles de la *légitimité*. Au cœur de ce conflit se trouve la question sensible de la gestion foncière des ressources naturelles. D'un côté, le pouvoir traditionnel qui privilégie, dans la gestion du foncier, la durabilité de la production, l'aversion aux risques, la flexibilité, la réciprocité sociale et la valorisation culturelle dans l'usage. Sur cette base, les autorités réclament une certaine légitimité liée au droit du premier occupant. De l'autre, les autorités légales qui privilégient le droit positif, avec à la clé les principes productivistes des ressources et de discours équilibré de l'écosystème. L'imposition de cette dernière vision a entraîné la remise en cause du pouvoir de plusieurs autorités basiques (foncière, religieuse, politique) et la position du retrait des populations par rapport aux actions de conservation. En outre, les conflits à ce niveau sont également attisés par le choix des interlocuteurs à l'intérieur des villages. Celui-ci est souvent porté sur des personnes dont la légitimité est contestée par les populations à la base. Cette situation est notamment la caractéristique des villages de la périphérie béninoise du W et en partie ceux du Burkina. Au Bénin, le processus de remise en cause des autorités légitimes dans les villages est la conséquence de la prolifération de la culture du coton et de l'affirmation des structures administratives. Deux facteurs qui ont propulsé sur la scène villageoise de nouveaux acteurs qui s'appuient sur autre chose que le droit de premiers occupants.

#### **b) Conflits liés aux pratiques d'exploitation**

La configuration conflictuelle la plus importante depuis la consolidation des mesures de protection autour des ressources du Parc W est celle ayant trait aux pratiques d'exploitation des ressources naturelles foncières à l'intérieur des terroirs. En effet, les politiques de restriction de parcours des bétails et la limitation des fronts agricoles ont eu comme conséquences la perte de la légitimité foncière par certains groupes autochtones et l'augmentation de la pression démographique sur des portions réduites d'espace. Dans cette ambiance de raréfaction des ressources naturelles, les autochtones ont de plus en plus tendance à revendiquer les anciennes jachères occupées par les allogènes. Cette situation est la caractéristique de la plupart des terroirs villageois contigus à la « Zone Tampon » du Bénin, les villages riverains de la concession de chasse de Tapoadjerma au Burkina, et les villages de la zone fleuve et de la réserve de Tamou au Niger. Dans l'un ou l'autre des cas, la reprise des terres prêtées et la concurrence pour le contrôle de nouvelles terres se font souvent sous fond de tension. Au Bénin par exemple, pour s'assurer du contrôle des terres, les agriculteurs du village du réseau éco-fonctionnel de la zone-éléphant, procèdent à la technique de défrichage de grandes surfaces pour la culture du coton. Une technique qui a tendance à réduire de façon drastique les aires de pâturage et les parcours de bétail des *bassoudouba* (éleveurs transhumants) et foulafé (éleveurs sédentaires). De leur part, pour se soustraire de ces contraintes, les deux catégories d'éleveurs utilisent le système « d'encercllement ». Celui-ci consiste à l'installation des espaces de pacage dans les environs des champs pour procéder ensuite à des incursions nocturnes des bœufs. La pression et les dégâts causés par les animaux pendant ces incursions finissent par contraindre le cultivateur, soit à renoncer à son champ qui alors devient une zone conquise pour la pâture, soit à s'inscrire dans une logique d'affrontement souvent dramatique. Comme on le voit, dans sa manifestation banale ou ordinaire, le conflit

<sup>9</sup> A en croire Szaniawski, A., *Développement des parcs nationaux du Bénin : plan directeur du Parc national du W du Niger, 1982PNUD-FAO*, les premières traces signalant la présence humaine dans la région du complexe W, attestées par des têtes de flèche en pierre, remonteraient au paléolithique.

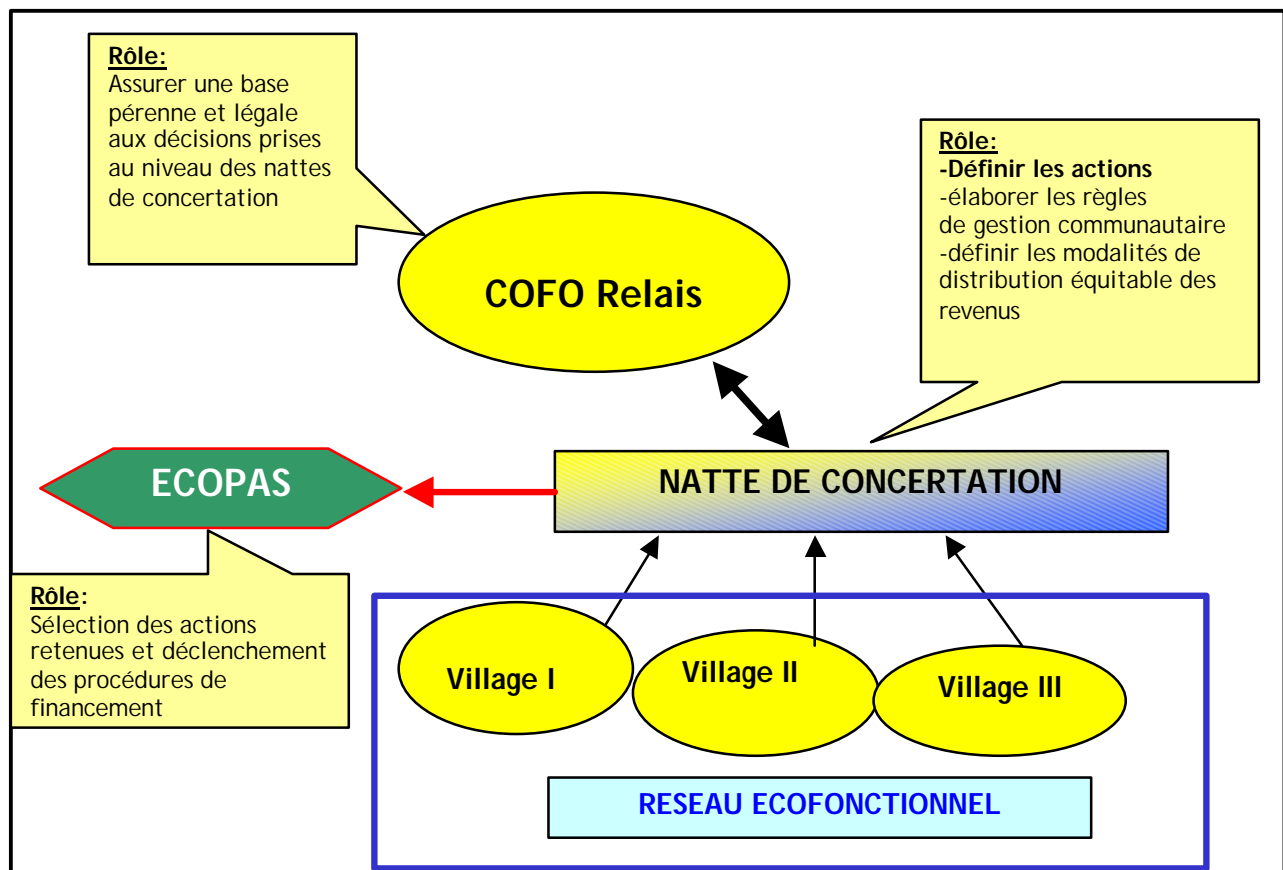
éleveurs/agriculteurs est en train d'assumer maintenant dans les périphéries du W, notamment dans les terroirs d'accueil des transhumants au Bénin, une nouvelle configuration tendant vers des formes violentes et dramatiques.

#### 4. Gestion de la conflictualité par les nattes de concertations

Face au jeu de contradiction d'intérêt et de concurrence pour le contrôle des ressources dans les terroirs périphériques du complexe W, le Programme Parc W/Ecopas a opté pour l'intervention directe sur les ressources naturelles et le renforcement de la capacité institutionnelle des acteurs à la base. Dans le premier cas, il s'agit d'apporter de l'assistance (technique et financière) à l'exécution de certains micro-projets ayant un impact positif sur la conservation du parc et sur la qualité de vie des populations. Qualifiés d'actions compensatrices au regard des nouvelles obligations ou règles agréées autour des ressources naturelles des aires protégées, les micro-projets sont décidés et approuvés à l'intérieur des réseaux éco-fonctionnels<sup>10</sup>.

Dans le second cas, c'est-à-dire le renforcement de la capacité institutionnelle des acteurs, le programme s'est engagé à mettre en place des nattes de concertation inter-villageoises (fig.1).

Fig.1 : Exemple de natte de concertation montée dans la composante du Niger



<sup>10</sup> Plusieurs micro-projets sont en cours d'exécution dans les périphéries des trois composantes : les ZOVIC (zone villageoise cynégétique) l'aménagement de l'aire pastorale de Kotchari au Burkina, les gîtes touristiques de Karey Kopto et de Boumba, l'aménagement et la gestion de l'aire pastorale de Kara au Niger, et la valorisation des ressources agropastorales de la zone tampon au Bénin, etc.

Les nattes de concertation sont des **structures de gestion *ad hoc*** incluant les représentants des parties prenantes dont les intérêts convergent. Outre les représentants des structures socioprofessionnelles (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs), elles sont constituées des autorités issues des structures de la légalité et celles de la légitimité (les chefs coutumiers politiques, fonciers, religieux, etc.). Ces différents groupes d'acteurs et autorités sont chargés de discuter des micro-projets ayant un impact positif sur l'écosystème, d'élaborer des règles de gestion des ressources naturelles, et de définir les modalités de partage des retombées économiques issues de l'exploitation des ressources naturelles génératrices de revenu.

Afin de donner une base légale et pérenne aux décisions prises et aux règles définies, la natte s'appuie sur des structures de base déjà reconnues par les différentes administrations telles que l'AVIGREF (association villageoise de gestion des ressources de faune) au Bénin, la COFOB (commission foncière de base) au Niger, et le CVGT (comité villageois de gestion de terroir) au Burkina. Une fois validée, la liste des actions est transmise au responsable du Programme Parc W/ ECOPAS pour enclencher la procédure de financement.

### ***Conclusion***

Pour les communautés locales riveraines du complexe W, l'adhésion au projet de gestion rationnelle des ressources naturelles doit être poursuivie en tenant compte de leurs spécificités historique, juridique, culturelle, idéologique, de croyance, de valeur et de tradition. En d'autres termes, les programmes de gestion des aires protégées doivent intégrer, dans leur stratégie, la complexité des rapports entre les villages et entre les groupes d'acteurs par rapport aux potentialités écologiques du milieu dans lequel ils évoluent. Dans cette optique, le Programme Ecopas a cherché, au cours des trois dernières années, à aborder les communautés locales riveraines sur la base de ce qu'elles *savent* de leur milieu naturel, et à partir des stratégies (pratiques et institutionnelles) qu'elles mettent sur place pour le transformer et le conserver. Ainsi, les réalités socio-territoriales mises en évidence par la recherche, à travers les différents concepts du réseau villageois et de l'analyse des dynamiques d'acteurs, dotent les gestionnaires d'instruments d'identification des structures territoriales cohérents, dont l'analyse permet d'optimiser aussi bien le processus participatif que la gestion de la conflictualité.